

## Procès-Verbal de la réunion pour la Commission Communale de l'Accueil (CCA)

Lundi 19 septembre 2022 à 19h30 – Visioconférence

### Ordre du jour

- 1) Nouvelles dispositions ONE concernant les congés d'automne (Toussaint) et détente (carnaval)
- 2) Propositions et validation des partenariats
- 3) Divers

### Présents / Excusés / Absents

Nombre de participants : Présents / Excusés / Absents

C1 Politique / C2 Ecoles / C3 Parents / C4 Opérateurs ONE / C5 Clubs sportifs

POSTE	PRÉNOM	NOM	P/E/A	
Président	Tanguy	WERA	P	TaWe
Effectif	Julie	COX	A	
Effectif	Vanessa	LABRUYERE	A	
Suppléant	Didier	GILKINET	A	
Suppléant	Jeanine	LEFEBVRE	A	
Suppléant	Yvonne	VANNERUM	A	
Effectif	Dorothée	GAZON	A	
Effectif	Dominique	SALMON	E	
Effectif	Delphine	COLLARD	P	DeCo
Suppléant	Caroline	JACQUEMIN	P	CaJa
Suppléant	Marc	MATHIEU	A	
Suppléant	Yvette	ORBAN	A	
Effectif	Benoit	PLUMET	A	
Effectif				
Effectif				
Suppléant	Donatienne	DEFOUR	P	DoDe
Suppléant	Olivier	PIRNAY	P	OIPi
Suppléant				

Effectif	Dorian Denis	KEMPENEERS JORIS	P	DeJo
Effectif				
Effectif				
Suppléant	Catherine	BOULANGER	A	CaBo
Suppléant	Dominique	HERMANS	A	
Suppléant	Géraldine	VILVORDER	A	GéVi
Effectif	Christophe	COLLARD	E	
Effectif	Ingrid	GABRIEL	A	
Effectif	André	EVARD	A	
Suppléant	Nicole	BONMARIAGE	P	NiBo
Suppléant	Julie	KUYERS	E	
Suppléant	Ingrid Alixia	THIANGE LAFONTAINE	P	AlLa
ONE	Dominique	THIELEN	P	DoTh
Province	Thierry	CHRISTIAENS	P	ThCh
Secrétaire	Rachel	BOUHY	P	CATL

Début de la séance à 19h45 après quelques soucis de connexion.

## 1) Nouvelles dispositions ONE concernant les congés d'automne (Toussaint) et détente (carnaval)

Le 30 mars 2022, le Parlement de la Communauté française a adopté le Décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires dans l'enseignement. Des mesures d'accompagnement spécifiques sont prévues pour l'Accueil Temps Libre (ATL) pour des activités organisées durant les congés d'automne et de détente (Toussaint et Carnaval).

Dans les grandes lignes, l'ONE propose de subsidier les accueils durant ces 2 périodes pour les activités qui seront organisées par au moins un opérateur agréé en accueil extrascolaire (AES) en partenariat avec au moins un autre opérateur ou celles qui seront organisées par un centre de vacances (CDV). Dans ce dernier cas, il faut donc rentrer une déclaration d'activités auprès du service Centre de Vacances comme pour les autres congés scolaires (hiver, printemps et été).

Dans le cas d'un opérateur AES, un partenariat est la mise en commun de ressources dont disposent deux pouvoirs organisateurs. Les ressources du partenaire « autre » (différent du partenaire agréé AES ou CDV) peuvent prendre différentes formes :

- Mise en commun de personnel pour un encadrement des enfants durant toute la durée des activités
- Intervention du personnel du partenaire pour des animations spécifiques. Dans ce cas le personnel n'est pas nécessairement présent durant toute la semaine
- Mise à disposition de locaux adaptés
- Mise à disposition de matériel
- Prise en charge de la partie administrative (communication, inscription, facturation, organisation des activités extérieures ...). Par exemple : un partenariat avec un CPAS permettra de toucher un public précarisé, le CPAS étant le lien avec les familles tout en n'étant pas nécessairement associé à l'organisation des activités sur le terrain.
- Prise en charge des repas et / ou collations. Par exemple : un partenariat avec une entreprise à finalité sociale qui fournit les repas et informe les enfants sur la production / distribution / nutrition

C'est la CCA qui évalue si le partenariat conclu respecte les différentes balises. Les opérateurs doivent compléter une déclaration d'activité en ligne pour le 30 septembre pour les congés d'automnes. Les projets doivent donc pouvoir être débattus en CCA avant cette date. La date du 20 septembre est une balise pour pouvoir finaliser le dossier dans les délais.

## 2) Propositions et validation des partenariats

Une seule proposition :

- L'AES communale propose, sur le site de l'école de La Gleize, un partenariat avec le Réseau des bibliothèques Amblève & Liègne pour une activité conte (Chantal Devillez) et un partenariat avec le Fagotin pour une activité nature dans le cadre du Club Nature.

La proposition est approuvée à l'unanimité.

CATL : Pour le congé de carnaval, les asbls qui le souhaitent peuvent s'associer avec l'AES communal pour proposer des animations ponctuelles ou, les écoles non communales mettre à disposition leurs locaux et ainsi bénéficier d'une partie du subside à la hauteur de l'implication de chacun.

## 3) Divers

- TaWe : l'administration est toujours à la recherche d'un coordinateur de plaine. Possibilité de s'associer avec le Fagotin pour l'encadrement ?
- DeCo : il existe une page FB « Instits et profs dispos » sur laquelle il serait peut-être intéressant de poster l'avis de recrutement

Le Président remercie les participants pour leurs interventions et clôture la réunion à 20h10.